



10 rue de la Mairie
49420 ARMAILLÉ
02 41 94 32 41
mairie.armaillé@orange.fr

CONTRAT DE LOCATION

**SALLE COMMUNALE « PRESBYTERE »
8 RUE DU STADE**

**POUR LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE D'ARMAILLÉ
(Gratuité du lundi au vendredi et trois week-ends par an)**

Je soussigné (Nom et prénom) Organisateur et **Personne désignée pour assurer le service de sécurité d'incendie (surveillance, cheminements d'évacuation...)**

(Adresse)

CP : Commune :

(N° de téléphone) Fixe : Mobile :

Représentant de l'Association :

Demande à utiliser la salle communale, le (date)

Afin d'y organiser (objet de l'utilisation)

Cette manifestation devrait réunir environ personnes. (Maximum 100 personnes)

• **Je déclare avoir signé et pris connaissance du règlement d'utilisation** de la salle communale « Presbytère » 8 rue du Stade.

• Je m'engage à souscrire une assurance couvrant ma responsabilité civile et tous les dommages pouvant résulter de l'occupation du local pendant la période où il est mis à ma disposition et à fournir une **copie de son attestation d'assurance** avant l'évènement ; l'activation pourra être demandée pour toutes les dégradations dont le montant serait supérieur à la garantie. Aucun recours ne sera engagé contre la commune.

A Armaillé, le..... (Signature de l'organisateur)



Compte tenu des éléments indiqués ci-dessus, la location de la salle se fera aux conditions financières suivantes : gratuité.

En cas de constatation de dégradations (vaisselles cassées, mobiliers abimés ou cassés, murs et plafonds endommagés, extérieurs détériorés) ou de ménage non fait ou partiellement fait après l'utilisation de la salle, un forfait de ménage non fait ou partiellement fait sera facturé.

Fait en 2 exemplaires.
(1 pour le demandeur - 1 pour la mairie)

Vu et accord, A Armaillé, le
Le maire ou son représentant